l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Service médical
Bourgogne-
Franche-Comté

JOURNÉE DES COORDINATRICES MSP

ATELIER PROTOCOLES PLURI-PROFESSIONNELS

10/10/2024

Restreint

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Service médical
Bourgogne-
Franche-Comté

SOMMAIRE

01

PROTOCOLES PLURI-PROFESSIONNELS

02

EXEMPLES DE PROTOCOLES

Restreint

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Service médical Bourgogne-Franche-Comté

01

PROTOCOLES PLURI-PROFESSIONNELS

Restreint

Sécurité sociale
l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Service médical Bourgogne-Franche-Comté

OBJECTIFS

Répond à un problème pluri-professionnel identifié par une équipe

Formalise et harmonise les pratiques

Améliore la coordination des membres de l'équipe

Restreint

THÈMES

Thèmes définis dans l'ACI MSP du 27 Juillet 2017 :

- Annexe 3 de l'ACI, thèmes prioritaires:
  - **Affections sévères compliquées ou décompensées (IC, BPCO, asthme, troubles psychiques graves…)**
  - **Pathologies chroniques avec soins itératifs et prévention de la désinsertion socioprofessionnelle par une intervention pluri-professionnelle (lombalgies chroniques, syndrome anxio-dépressif…)**
  - **Risque iatrogénique nécessitant l'intervention concertée de plusieurs acteurs (pharmacien, biologiste, IDE, MG ou spé…) : AVK, insulinothérapie…**
  - **Patients complexes ou en perte d'autonomie pour lesquels le MAD doit être conforté : PA fragilisées, plaies chroniques, patients poly-pathologiques, soins palliatifs, suivi post AVC…**
  - **Patients obèses,**
  - **Grossesses à risque,**
  - **PEC complexe par l'association à des troubles psychiques, troubles du comportement ou des difficultés scolaires, maltraitance intra familiale.**

- Hors annexe 3 :
  - **Examen au cas par cas**

Restreint

Sécurité sociale
l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Service médical Bourgogne-Franche-Comté

LA PRÉPARATION

Identification d'une problématique locale

- **Via les réunions de concertation clinique , le suivi d'indicateurs, le projet de santé d'une MSP ou d'un territoire, le retour des patients ...**
- **Pluri-pathologies difficiles à gérer**
- **Multiplicité des intervenants sanitaires et sociaux**
- **Rupture de continuité des soins**
- **Besoin d'harmonisation des pratiques**
- **Hétérogénéité des informations transmises par les différents professionnels aux patients …**

Former un groupe de travail pluriprofessionnel

- **Avec désignation d'une personne référente**
- **Importance du rôle de la coordinatrice**

Restreint

Sécurité sociale
l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Service médical Bourgogne-Franche-Comté

LA CONCEPTION

Simple d'utilisation

- **Facilement consultable lors de la prise en charge d'un patient**
- **Se limiter à un point critique de la prise en charge**

Etre conforme aux recommandations des agences sanitaires (Haut Autorité de santé, ANSM, Santé Publique France…)

Vérifier que le protocole est conforme à la règlementation en vigueur

Respect du calendrier

- **Les protocoles et leurs mises à jour doivent etre adressés au fil de l'eau à la CPAM**

Restreint

LE PROTOCOLE DOIT RÉPONDRE AUX QUESTIONS :

POURQUOI ?	POUR QUI ?	QUI ?	FAIT QUOI ? COMMENT ?	QUAND ?	AVEC QUI ?	OUTILS
Définition des objectifs En se limitant à un point critique de la prise en charge	Population cible	Catégories des professionnels impliqués	Actions réalisées par chaque professionnel	Moments d'intervention de chaque professionnel	Interactions entre les professionnels Description de la coordination	Logiciel médical

Restreint

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Suivre et mettre à jour régulièrement le protocole :

- **En équipe pluri professionnelle**
- **A la lumière des retours d'expérience**

- **Selon les critères proposés par la HAS :**
  - Nombre de personnes prises en charge selon le protocole / nombre de personnes concernées
  - Evolution des résultats des soins selon des critères cliniques ou biologiques
  - Satisfaction des professionnels et des patients

Restreint

Sécurité sociale
l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Service médical Bourgogne-Franche-Comté

ET VOUS? COMMENT FAITES VOUS?

Restreint

Sécurité sociale
l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Service médical Bourgogne-Franche-Comté

02

EXEMPLES DE PROTOCOLES

Restreint

Sécurité sociale
l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Service médical Bourgogne-Franche-Comté

Critères	OUI	NON	Ne peut se prononcer	Sans objet	Nb de pts attribués	Nb de pts (max)	Commentaires
1 - Protocole précise le rôle de chacun des professionnels impliqués dans la prise en charge (recommandation HAS)						5 pts	
2 - Protocole précise les moments d'intervention de chacun des professionnels impliqués dans la prise en charge (recommandation HAS)						5 pts	
Sous total 1						10 pts	
3 - Protocole est conforme aux recommandations élaborées par les agences sanitaires (recommandation HAS)						2 pts	
4 - Protocole est réactualisé régulièrement avec les retours d'expérience (recommandation HAS)						2 pts	
5 - Protocole est limité à un ou des points critiques de la prise en charge						2 pts	
6 - Protocole précise les objectifs de la prise en charge						2 pts	
7 - Protocole est simple, facilement utilisable lors des soins (recommandation HAS)						2 pts	
Sous total 2						10 pts	
Total						20 pts	

Modalités de prise en compte :

Pour qu'un protocole soit validé, son score doit être tel que :

- La note moyenne des deux premiers critères est supérieure ou égale à 5/10 (sous total 1)

ET

- La note moyenne des 5 autres critères est supérieure ou égale à 5/10 (sous total 2)

CONCLUSION

Restreint

Avis favorable

Avis défavorable

SÉCURITÉ SOCIALE
L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Service médical Bourgogne-Franche-Comté

CAS PRATIQUE N°1

Surpoids et obésité de l'enfant

↓

Avis défavorable



CAS PRATIQUE N°2

Prémédication sédative en odontologie pédiatrique

Avis défavorable

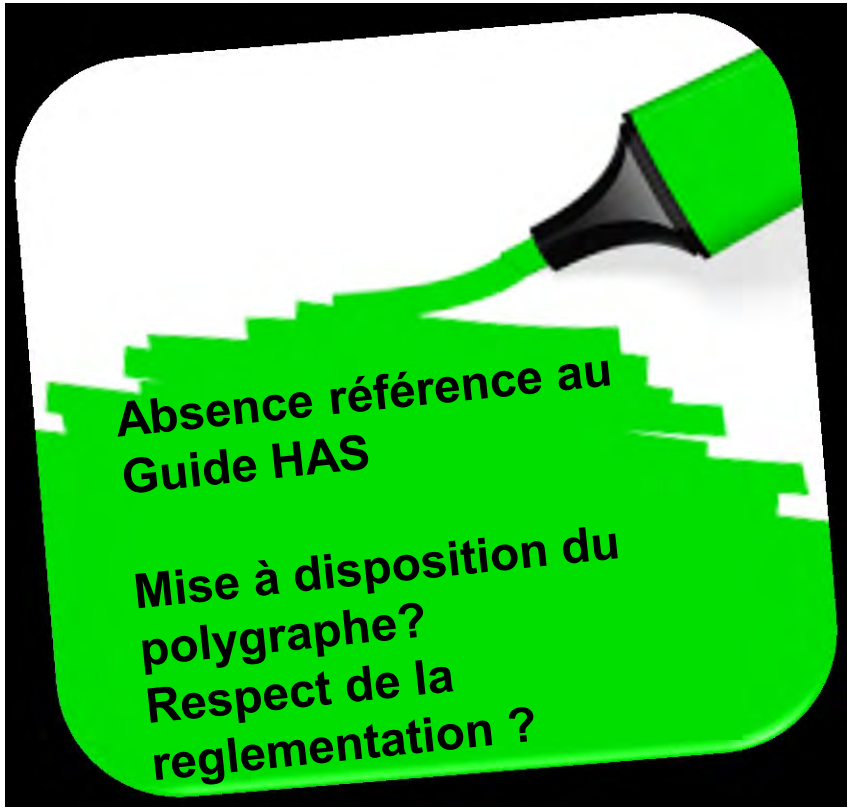


Restreint

CAS PRATIQUE N°3

Apnée du sommeil

Avis défavorable



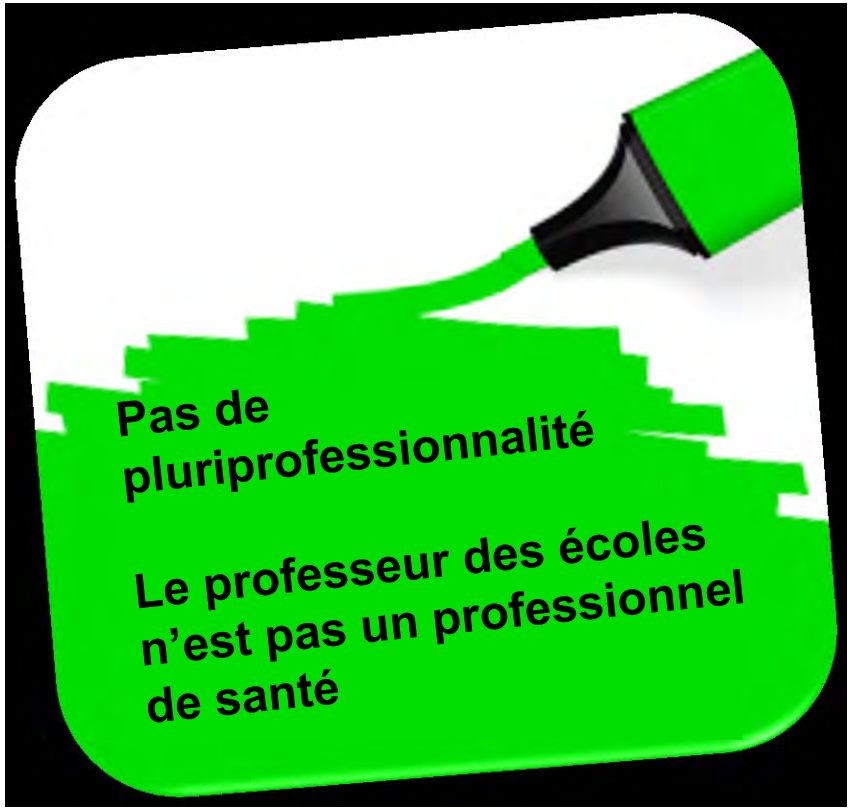
Restreint

CAS PRATIQUE N°4

Troubles Dys

↓

Avis défavorable



UN PROTOCOLE NE DOIT PAS ÊTRE

- Une simple exécution de la prescription, ni la description d'un binôme dans une relation prescripteur/ exécutant
- Uniquement organisationnel ou ayant pour objet une délégation de tâches
- Un rappel sur la CAT dans certaines situations (ex: que faire en cas de patient agressif ?)
- Un adressage vers un médecin correspondant
- Une simple reprise des recommandations existantes
- Un document immuable, ni figeant les pratiques

Restreint

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Stéphanie VOLATIER
Pharmacien conseil

Solenne REIN
Pharmacien conseil

Référents médicaux de l'exercice coordonné

Restreint

Sécurité sociale
l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Service médical Bourgogne-Franche-Comté